

SOMMAIRE

Impressum	2
Éditorial	3
Concilier patrimoine historique et ville contemporaine	4
Quizz 1	4
Mises à l'enquête	5
Assemblée générale ordinaire	6
Les années soixante à Morges	7
Rencontre entre l'ASM et les responsables de Morges Région Tourisme	8
La ville de demain en de bonnes mains?	9
Le Temple de Morges	10, 11, 12 et 13
Courrier des lecteurs	14
Camping	14
Prix du mérite	14
Quizz 2	14
Des immeubles ou des usines?	15
La maison d'Igor	16
Ancien Stand	16
Décès de Madame Maryse Oeri Von Auw	16
Sorties culturelles reportées à une date ultérieure	16
Entrevue avec Monsieur le Municipal Éric Züger	17
Sécurité piétonne	17
Travaux sur la route cantonale Lausanne - Morges	18
Analyse des mises à l'enquête en 1986	19
Les plaques commémoratives	20

www.asm-morges.ch

Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum



Bulletin N° 85 • Mars 2021

Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case postale 6 • 1110 Morges 2 • CCP 10-17957-7 • +41 (0)76 615 08 57

www.asm-morges.ch • info@asm-morges.ch

Président : Jean-Pierre Morisetti

Comité : Michel Bezençon, Aristide Garnier, Fida Kawkabani, Gérard Landolt, Valérie Merino de Tiedra, Roland Russi

Responsable de la publication : Fida Kawkabani

Graphisme et mise en page : Roland Russi

Crédit iconographique : Michel Bezençon, Aristide Garnier, Jacques Longchamp, MRT, Audrey Piguët/La Côte, Roland Russi, Philippe Schmidt, Christophe Wegelin.

Impression : Atelier-Musée « encre&plomb », Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens

Tirage : 400 exemplaires

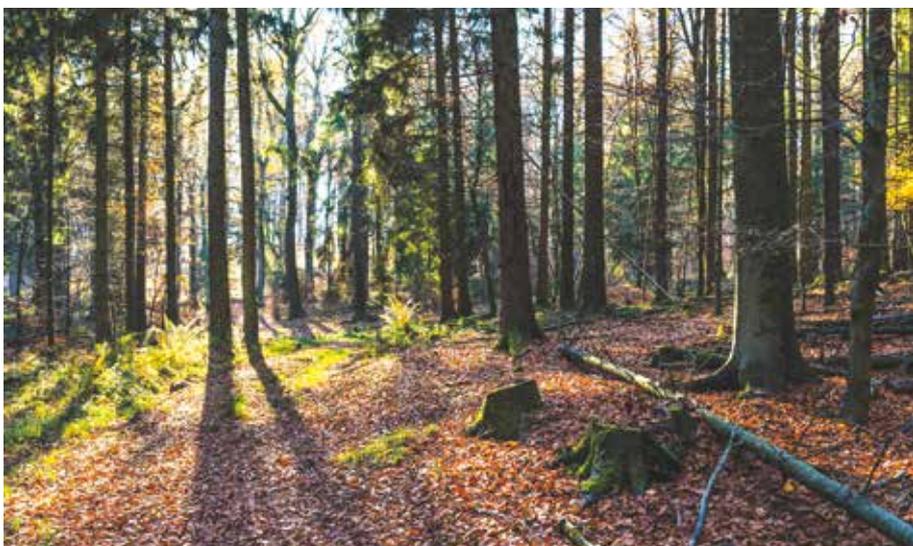
Autocensure présidentielle ? Ou pas ?

D'evrais-je m'exprimer cette semaine dans un édito, au vu des échéances électorales pendantes ce prochain week-end ? Serais-je fustigé, en tant que candidat, de profiter de la tribune de l'ASM pour favoriser un camp ou l'autre des protagonistes à l'échéance Municipale ? Je me suis posé la question. Mais sachons faire la part des choses, en ne paraissant que trois ou quatre fois l'an, il aurait été regrettable de ne pas pouvoir porter les arguments de notre Association pour cela. Je resterai donc hors des sujets polémiques en ne reflétant que le factuel de nos activités.

Ceci étant dit

Sentier de la Morges

Nous avançons sur ce dossier. Nous ne pouvons que constater que les ressources de notre Association ne permettent pas d'assumer son entretien, ni le financement de celui-ci. C'est fort de l'appui de l'ARCAM, que nous remercions de leur soutien, qu'une solution de remise en conformité de cet ouvrage se dessine à l'horizon. Nous ne pouvons pas faire de promesses à ce jour. Des rencontres destinées à la présentation plus avant de ce dossier sont à l'agenda ces prochaines semaines et nous avons bon espoir de pouvoir rendre ce sentier, libéré de ses tracas, pour le bonheur de ses adeptes.



Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont entendu notre appel paru dans la dernière édition de ce bulletin, appel au soutien financier de cette remise en état de notre Sentier de la Morges.

Tout don avec la mention « Sentier de la Morges » peut toujours être fait sur le compte de l'Association: IBAN CH72 0900 0000 1001 79577.

L'intégralité des dons reçus sera mise à disposition des travaux de réaménagement.

Prix du mérite

Nous vous préparons une nouvelle édition du Prix du mérite pour cet automne. Au fil des ans l'intérêt s'est semble-t-il émoussé auprès de nos lecteurs. En effet les réponses à ce « concours » deviennent de plus en plus minces et nous avons envisagé de ne pas le renouveler après la mise en veilleuse des activités par la Covid-19.

Suite à la sollicitation du Président, une version plus ciblée vous sera proposée, avec en prime, une distinction qui était chère à notre Président fondateur Louis Golay, le *Bonnet d'âne*. Nous allons également simplifier le mode de vote électronique qui tranquillement dépasse celui par correspondance. Mais rassurez-vous, nos membres et lecteurs pourront toujours nous envoyer leur choix par la poste.



AG 2019 et 2020

La situation sanitaire étant actuellement tellement aléatoire, nous avons décidé, sans savoir si nous pourrions toujours nous réunir le jour fixé avant cet été pour une AG présentielle, de procéder à une assemblée dématérialisée. Car avoir fixé une date, réservé une salle, organisé le plan de protection nécessaire, convoqué et attendre dans l'incertitude de devoir annuler au dernier moment, nous ne voulions pas nous retrouver avec trois exercices à valider par nos membres. Vous trouverez dans ce bulletin le processus que nous avons retenu pour ce faire.

Sorties culturelles ASM

Je finis avec une pensée optimiste. Nous avons prévu l'an passé une sortie culturelle à Bienne pour y découvrir l'architecture de la *Cité du Temps* et ses musées. Dates pré-retenues les 19 ou 26 juin.

Idem pour une tentative d'escapade dans les murs de la magnifique cité de Calvin aux dates également pré-réservées du 25 septembre ou du 2 octobre.

Les dates définitives vous seront communiquées dans notre prochain bulletin et/ou sur le site www.asm-morges.ch.

Je vous souhaite à Toutes et Tous bonne lecture et surtout prenez soin de Vous.

Votre Président
Jean-Pierre Morisetti

Concilier patrimoine historique et ville contemporaine

Je remercie l'ASM de m'avoir proposé de prendre la plume et je profite de féliciter l'association pour ces trente-cinq ans à veiller sur le patrimoine morgien et à surveiller l'évolution de notre ville. Votre bulletin contribue aussi à informer, documenter et rappeler l'histoire des lieux, des quartiers et des espaces, anciens et nouveaux, qui constituent Morges.

Ces trente-cinq ans me permettent de poser un regard sur l'évolution de la Ville. D'emblée, il apparaît que Morges s'est développé, et que les changements sont sans aucun doute liés à l'évolution de la société.

Comme aujourd'hui, en 1985, Beausobre était en plein chantier. Les activités qui s'y sont déployées ont apporté à la Ville un dynamisme associatif, culturel et économique exceptionnel. Cette « success story » est appelée à se prolonger, grâce aux importants investissements consentis sur ce site, et au soin apporté à l'intégration des bâtiments dans ce magnifique espace arboré.

Le développement de Morges se conjugue désormais avec celui de l'arc lémanique, terre d'accueil de nombreuses entreprises internationales, de hautes écoles et de fédérations sportives. Cette indéniable prospérité économique et l'évolution du cadre légal ont façonné une agglomération qui n'existait pas il y a trente-cinq ans. Ainsi, il est devenu nécessaire d'organiser le territoire à une plus grande échelle, avec comme enjeux majeurs la mobilité, l'urbanisation et la préservation de l'environnement.



Et Morges, dans tout cela? Etant l'une des pièces maîtresses du puzzle, notre ville, elle aussi, évolue. Les Autorités ont la responsabilité de proposer un projet de territoire qui doit tenir compte de beaucoup d'intérêts parfois peu conciliables: autoriser des constructions sans porter atteinte à la ville historique; permettre le développement de logements tout en préservant la nature en ville; favoriser le tissu économique sans prêter la vie sociale; aménager des routes tout en renforçant l'arborisation des espaces publics, etc. Quant à l'architecture, elle reflète à elle seule l'esprit d'un moment et depuis toujours, elle divise autant qu'elle fédère. L'organisation de concours est une approche privilégiée depuis quelques années.

Dans ce jeu d'équilibres, auquel participe minutieusement l'Association pour la sauvegarde de Morges, il existe un enjeu majeur pour lequel un scénario devra être choisi: la mobilité et le stationnement. Il y a près de trente ans, la Grand-Rue est devenue piétonne. Cette décision visionnaire a permis d'améliorer

la qualité de vie et a renforcé la dimension patrimoniale de la vieille ville, tout en assurant la vitalité économique du centre. Il s'agit désormais de poursuivre avec volonté, afin de concilier le patrimoine historique et la ville contemporaine.

Si Morges 1985 était différente de Morges 2020, qu'en sera-t-il en 2050? Une chose paraît sûre: la question des ressources dictera le développement de notre cité. Le changement climatique, la transition énergétique et le recours aux énergies renouvelables modifieront durablement nos habitudes et notre perception du développement urbain. Pour le bien de Morges, sa préservation et son avenir.

Vincent Jaques
Syndic de Morges

Quizz 1



Des milliers d'automobilistes et de nombreux piétons passent, chaque jour, à côté de cette borne kilométrique. Où se trouve-t-elle?

Pour Noël, la Commune nous a offert deux levées d'opposition:

2020/80 Ch. Buvelot 1 – Construction d'un immeuble mixte artisanat/logements

La Municipalité se fait fort de veiller à ce que le rapport logement et activité artisanale soit respecté. Cette enquête nous rappelle notre opposition de 2011 à la réalisation d'un immeuble rue des Pâquis 34, immeuble situé en zone artisanale. Tous les locaux étaient équipés de balcons, ce qui nous avait surpris à l'époque.

Dans notre réponse à la Commune, nous faisons part de notre étonnement qu'il soit aussi spécifié dans le permis de construire qu'une mise à l'enquête complémentaire de l'affectation des locaux permettrait de justifier balcons et salles de bains, soit, selon notre interprétation, de permettre la transformation des locaux artisanaux en appartements.

2020/104 Ch. de Bellevue – Construction d'une école provisoire

En juin 2020, nous avons fait opposition au projet d'agrandisse-

ment de l'école de Chanel qui impliquait la suppression de la moitié des jardins familiaux, denrée rare à Morges.

En octobre dernier, notre 2^e opposition portait sur la réalisation de bâtiments provisoires pour loger les écoliers durant les travaux d'agrandissement de l'école, bâtiments projetés sur les jardins familiaux. Selon la Municipalité, notre opposition, ne portant pas sur le projet mais sur les jardins familiaux, pouvait être levée, a été levée.

2020/139 Rue des Uttins 12b – Modification de la toiture existante en toiture plate

Le Maître de l'ouvrage souhaite transformer la toiture existante à 4 pans en toiture plate. Cependant depuis juin 2016, les toitures plates doivent être végétalisées, ce qui n'est pas le cas dans ce dossier, d'où notre opposition.

La Commune a levé notre opposition en spécifiant dans les conditions du permis de construire l'obligation de végétaliser la toiture.



5



2021/16 Av. des Reneveyres 21 – Création d'un garage semi-enterré, abattage d'un arbre

Au recensement architectural, cette maison a été créditée de la note 2, comme de rares bâtiments hors du centre-ville. Bâtie en 1905 pour le peintre Max Vittel, elle a aussi été la demeure du préfet J.-J. Glayre.

Aujourd'hui il est projeté de réaliser un garage semi-enterré surmonté d'une balustrade métallique, garage qui doit être construit dans le jardin sans aucun égard pour le bâtiment et son environnement, raison de notre opposition.

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à notre

36^e Assemblée générale ordinaire

Qui se tiendra par voie électronique le

Jeudi 22 avril 2021, à 19:00 heures

Au vu de la situation sanitaire qui ne cesse de jouer au yoyo avec nos nerfs et la patience d'une planète, nous allons organiser une AG non présenteielle le 22 avril 2021. Toutes et tous, membres de l'ASM, recevrez un courrier postal avec l'entier des documents sujets à votation selon l'ordre statutaire de notre Association. Ceux-ci seront également disponibles sur le site asm-morges.ch.

6 Vous aurez ensuite la possibilité de nous renvoyer vos réponses soit par courrier postal, soit par voie électronique, dès le jour de l'AG non présenteielle et pendant une durée de 8 jours soit jusqu'au dimanche 30 avril minuit. Vous recevrez un lien informatique sécurisé, avec ses codes d'accès, vous permettant de voter sur toutes les questions posées et ceci bien entendu une seule fois. Ce vote électronique ne pourra pas être cumulé avec un vote « courrier ». Ceci du fait que les personnes qui ne peuvent pas voter électroniquement pourront, elles, utiliser le bulletin de vote papier reçu par courrier postal. Le cumul d'un votre papier et électronique ne sera donc pas possible. Un PV décisionnel sera tenu et vous sera transmis avant le 15 mai 2021.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 27 juin 2019
2. Rapports du Président 2020 et 2021
3. Rapports de la Trésorière 2020 et 2021
4. Rapport des Vérificateurs et adoption des comptes 2020 et 2021
5. Cotisations 2021
6. Élection des membres de la commission de vérification des comptes
7. Élection statutaire du Comité
8. Confirmation / élection du Président
9. Mutations au sein des membres
10. 35^e anniversaire de l'ASM fêté la 36^e année en liaison avec le
11. Prix du Mérite
12. Divers et propositions individuelles (à faire par écrit/mail à l'adresse info@asm-morges.ch avant 10 mai 2021)

Votre Comité

Nous espérons ainsi pouvoir statutairement régulariser les exercices 2019 et 2020 et vous revoir sous la forme que nous préférons, en présence les uns des autres lors de l'Assemblée 2022.

Les années soixante à Morges

Avec ma famille, j'ai débarqué à Morges en 1963 à l'âge de neuf ans car mon père, « régent » à Lavigny, avait été nommé au collège du Bluard. Il y a travaillé durant deux ans, puis a enseigné les travaux manuels au collège des Jardins et en Chanel.

Venant d'une petite commune rurale, l'arrivée à la ville était pour moi un grand bouleversement. En premier lieu, il fallait s'habituer à ne pas saluer tous les gens qu'on rencontrait et faire attention aux voitures même si, comparativement à aujourd'hui, il y en avait fort peu et que les parcomètres n'existaient pas encore. Je me souviens que, sur le chemin de l'école du Bluard puis des collèges des Charpentiers et de Couvaloup, j'avançais prudemment dans la Grand-Rue, non piétonne, chaque fois que « Peugeot¹⁾ » passait au volant de sa voiture, averti que j'étais de sa conduite quelque peu excentrique.

Morges comptait deux fois moins d'habitants qu'aujourd'hui et les infrastructures étaient moindres. La piscine étant en construction, nous allions nous baigner avec la classe dans le lac aux bains publics situés à côté du vieux port. La patinoire était à ciel ouvert et le parc des sports était voué au football, au basket-ball et ... aux courses de chevaux. Notre chef-lieu de district



disposait tout de même de son hôpital à l'avenue des Pâquis, de son tribunal à la Place Saint-Louis, du poste de police situé dans l'Hôtel de Ville, et de prisons en face des anciennes casernes, actuellement centre culturel. Le casino abritait l'auberge communale et une salle de spectacles réservée une fois par mois pour la séance du Conseil communal.

Je m'amusais le samedi après-midi avec mes camarades louveteaux dans le chalet de la tribu du grand lac à la rue du Parc puis, les deux années suivantes, je fréquentais le local en bois des éclaireurs vers l'avenue de Vertou. Pendant mon adolescence, j'ai distribué *l'Illustré* chaque semaine aux abonnés durant deux ans dans la vieille ville avec mon vélo le mercredi après-midi. J'ai souvenir d'un petit cordonnier infirme qui travaillait dans son échoppe à l'angle de la rue des Trois-Suisses et de la rue Louis-de-Savoie et qui me criait tout en effectuant son labeur: « n'oublies pas le sou », les cinq centimes de pourboire qu'il me laissait sur l'étagère.

Une ville, ce n'est pas que ses édifices et ses monuments. C'est aussi ses auberges et bistrots dont certains ont disparu ou ont changé d'enseigne – les Amis, Chez Féli-

cie, le Grillon, Chez Germaine, la Couronne, le Cheval blanc, le Raisin ... – son marché et surtout ses habitants.

En plus d'un demi-siècle, la ville de Morges a bien grandi: elle s'est densifiée et métamorphosée mais le charme de la vieille ville et de ses quais est resté intact.

Alors, que sera Morges dans cinquante ans?

Yves Paccaud
Député et ancien municipal

1) Peugeot était le surnom du père de Jean-Jacques Glayre, ancien Préfet du district de Morges. Il était coiffeur à la rue Louis-de-Savoie. Il avait acheté l'une des premières voitures de Morges dans les années trente, c'était une Peugeot. Depuis, il ne conduisait (très mal) que des Peugeots. Quand il est arrivé la première fois à la Blécherette pour faire enregistrer sa voiture on lui a demandé: vous êtes venu jusqu'ici en voiture? Il a dit oui. On lui a octroyé directement le permis de circulation. L'une des premières décisions de son fils quand il est devenu préfet fut celle de lui faire retirer le permis de conduire.



Rencontre entre l'ASM et les responsables de Morges Région Tourisme

Le 3 février, des membres du comité de l'ASM ont rencontré Monsieur Yves Étienne Kahn, Président de Morges Région Tourisme, (MRT) Madame Jacqueline Ritzmann, Directrice, accompagnés de deux collaboratrices, Céline et Alexia. Plusieurs sujets ont été abordés.

Le sentier de la Morges

Jean-Pierre Morisetti adresse ses remerciements à Madame Ritzmann pour son intervention auprès de l'ARCAM. Le dossier suscite beaucoup d'intérêt, il est en bonne voie. Madame Ritzmann informe que, sur l'application Morges Guide, on parle du sentier.

Le parcours de City-Golf

Céline informe que le bonhomme installé devant l'office de tourisme se trouve dans les bureaux, bien au chaud. Il sera réinstallé au printemps. Yves Étienne Kahn trouve que ce City-Golf fonctionne bien, les dégradations récurrentes sont attendues et normales. Ils essaient d'y remédier au fur et à mesure.

Panneaux d'affichage au Parc des Sports

Morges Région Tourisme a eu plusieurs échanges avec les communes à ce sujet et des améliorations sont en cours. Pour les panneaux d'affichages publicitaires de la SGA MRT n'a pas d'influence. Monsieur Yves Étienne Kahn, Président de Morges Région Tourisme suggère, dans la mesure où cela est possible, de créer des panneaux didactiques sur divers sujets tels que les poissons ou les oiseaux du lac.

Slow tourisme

La Directrice construit cette offre entre autres sur la base durable, verte, la promotion locale se fera fin avril dans le Journal de Morges. L'ASM propose d'offrir un package sur 2 jours, avec la mise en valeur de la région, avec entre autres, une offre d'un restaurant gastronomique. Madame Ritzmann informe

que des forfaits avec des nuitées réservables sur le système de réservation en ligne ont été réalisés, et de nouveaux forfaits pour la saison 2021 sont en cours de création. Cependant la difficulté est souvent de trouver des partenaires motivés à participer et ceci avec des avantages clients (prix ou une prestation supplémentaire).

Le camping de Morges

Yves Étienne Kahn fait du lobbying auprès du TCS et de la Municipalité pour développer le camping, il est content que le camping n'ait pas disparu, il sera ouvert en juin prochain, le retard est dû à des travaux de canalisations. Madame Ritzmann a proposé au TCS une promotion éphémère avec un module « glamping(*) » dans des lieux insolites tels que par exemple les quais de Morges. Le TCS et les hôteliers morgiens sont partants sur ce projet et la faisabilité est en cours d'analyse. L'idée est également une mise en avant commune de l'offre de l'hébergement de la région en général, soit camping, hôtels, airbnb. Céline confirme l'intérêt pour le camping, elle reçoit beaucoup de demandes.

(*) Le « glamping » est un type d'hébergement touristique alternatif proche du camping, mais qui propose des séjours en roulotte, yourte, maison arboricole, etc., joints à une certaine qualité de confort en matière de literie et de sanitaires.

Vente de billets

Madame Ritzmann souhaite que Morges Région Tourisme puisse également vendre des billets de spectacles de Beausobre, d'abonnements, de titres de transport, même des billets de théâtre pour le Pré-aux-Moines à Cossonay. Pour un Morgien, ce serait l'occasion de découvrir la maison du tourisme.

L'effet Covid sur le tourisme

Bien évidemment, négatif, mais, conseille Jean-Pierre Morisetti, il faut surfer sur cette vague. Pour Madame Ritzmann, le Covid a rendu les gens plus solidaires. Yves Étienne Kahn informe qu'une réunion, appelée Tourcom, a lieu tous les deux mois entre les hôteliers, la culture, Morges tourisme et le château. Ces débriefings sont très utiles. Il propose à l'ASM d'y participer.

Toutes les personnes présentes se donnent rendez-vous pour une réunion bisannuelle.

Fida Kawkabani



© MRT

La ville de demain en de bonnes mains?

Oui, voici 35 ans, j'étais au départ de l'ASM. Evidemment, ce long compagnonnage avec une riche cohorte de Morgiens passionnés par leur ville, suscite en moi une foule de réflexions et de souvenirs. Ils surgissent chaque jour, puisque j'ai encore le privilège de parcourir les rues (chemins et sentiers) de notre cité, avec devant les yeux la réalité actuelle de ce que notre groupe discutait il y a 20, 30 ans et plus.

Il y a quelques mois, je me suis retrouvé dans un cercle de citoyens-ennes qui organisaient l'information locale avant la votation d'une initiative (la politique partisane n'ayant pas sa place à l'ASM, je ne dévoilerai pas de nom!). Ce « Comité » spontané était admirable de dynamisme, d'engagement. Tout à fait démocratique dans son fonctionnement, il cherchait intelligemment à interpeller nos concitoyens, et surtout, était composé d'un large éventail de la population, dont une forte présence féminine.

Observant cette richesse bouillonnante, je voyais les mains qui construiraient demain Morges. Nul doute que, dans de nombreuses strates de notre population, agissent de semblables « nids » de dynamisme social, économique.

Au moment où il est impératif de faire naître un autre monde, différent, solidaire, respectueux de la modeste place de l'humain dans l'univers, c'est entre ces mains-là que repose la mission de créer notre Morges de demain.

Cette tâche est aussi ardue qu'indispensable. Tous les puissants mécanismes en marche sont à l'œuvre dans des processus au long terme, pour engendrer la ville néo-libérale qui attire les principaux acteurs du marché: investisseurs immobiliers, entreprises à haute valeur ajoutée, main-d'œuvre qualifiée, chaînes commerciales... Et comme Morges a de très bons atouts, la pression est très forte.

Par ailleurs, sans aucun doute, la vague « smart city » ou « ville intelligente » est prête à déferler aussi sur Morges. Comme l'actuelle technologie numérique est irrépressible, tout d'un coup, nous vivrons à l'échelle de la ville, l'expérience que nous avons tous fait ces dernières années: nous nous retrouverons prisonniers d'un corset numérique ayant rendu obsolètes, voire honteuses toutes actions n'utilisant pas ce pack de services.



Les résidents et utilisateurs s'approprient-ils leur nouveau quartier pour en faire leur « chez eux » où ils comptent vivre leur vie grâce aux atouts qu'il leur offre?

Evidemment, il est nécessaire de reconnaître les avantages d'une ville dynamique richement interconnectée. Mais sont-ce là les ingrédients d'une construction réussie de la ville de demain? La technologie, le capital conduisent-ils au vivant?

Au cours d'une interview de la RSR, je me suis trouvé avec le responsable CFF de la construction du nouveau quartier dans la belle cour intérieure de la Promenade de Castellane. Le journaliste me posa la question: Que pensez-vous de ce nouveau quartier? L'attente était probablement que je relaie les réticences entendues dans la population concernant la forte densité, la dimension, la géométrie des bâtiments, etc... Ma réponse prit la forme de questions et souhaits:

- Les habitants vont-ils s'approprier les lieux au point de dire: c'est là mon chez moi où je veux demeurer?
- Les enfants des familles résidentes, trouveront-ils là le terrain physique et social indispensable à l'apprentissage du vrai monde, non pas celui de la réalité virtuelle, mais celui de l'apprentissage progressif de l'exercice physique, de l'autonomie, de la collaboration, de la rencontre-découverte de la vraie vie, etc... ? Pourront-ils s'approprier le quartier dans le respect des autres?
- Les restaurateurs, prestataires de service et autres entrepreneurs pourront-ils y mener à bien leur propre projet sans que nous ayons

à assister à un carrousel-débandade de franchisés-salariés opprimés par le chiffre?

Je souhaite au plus profond de moi que la réponse à toutes ces questions soit OUI!

Il est évident que le(s) nouveau(x) quartier(s) morgien(s) bénéficie(nt) d'immenses qualités au niveau environnemental (pensez au chauffage par l'eau du lac, fantastique!) et de la construction, de l'aménagement, etc...

Pourtant, la structure institutionnelle qui les a engendrés, hauts investissements immobiliers (même s'ils sont institutionnels) sur propriété privée n'est pas la seule (et de loin pas la meilleure) pour faire naître une ville réussie.

J'ai toujours été étonné par le manque d'intérêt dans la population de chez nous ou chez nos politiciens pour les projets urbains innovants, sortant de l'étau du système immobilier quelquefois prédateur. Dans notre pays existent des quartiers sans voiture, des éco-quartiers (semble-t-il, c'est le seul type envisagé à Morges), de multiples formes de coopératives d'habitation qui permettent aux résidents de s'impliquer dans la gestion d'une propriété collective, d'une copropriété et de façonner leurs lieux de vie.

Naturellement, la réussite d'un quartier projeté, possédé et géré par ses habitants requiert de l'audace, de la ténacité. Cette réussite procure une qualité de vie urbaine supérieure et confie l'avenir du quartier aux bons soins de ses habitants.

C'est entre les mains de groupes dynamiques comme ceux dont on a parlé plus haut, que repose l'avenir de Morges, ville où l'on se sent bien « chez soi ». Pour que de telles mains, naisse la ville du futur il est nécessaire que la mentalité générale évolue profondément et que les responsables facilitent, soutiennent au maximum les initiatives d'urbanisme/habitat alternatifs.

Pour terminer, je formerai un vœu à l'adresse de mes chers et estimables ex-collègues du Conseil communal: qu'ils cessent de débattre, législature après législature, du stationnement des voitures et des bouchons, et recherche et appuie les meilleurs projets pour faire naître la ville de demain.

Jacques Longchamp

Le Temple de Morges

Origines

Sur les rives du Léman, plusieurs agglomérations, notamment Ville-neuve, la Tour-de-Peilz, Lutry, Rolle, doivent leur naissance aux luttes qui marquèrent, au XIII^e siècle l'expansion, en Pays de Vaud, des comtes de Savoie. Dans ce contexte, la fondation par Louis de Savoie, en 1286-1287, d'un château fort à Morges, et d'une ville destinée à en assurer la garnison, ne faisait que parachever une longue politique d'encerclement des princes-évêques de Lausanne.

L'ancienne église de Morges s'élevait sur le site de l'actuelle place du Temple. Mentionnée pour la première fois en 1306, elle était assurément beaucoup plus ancienne. Ce bâtiment fut converti au culte protestant après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois en 1536.

En dépit de nombreuses réparations, son état de délabrement nécessita en 1769 une démolition complète, pour une reconstruction à neuf.

Historique

Les Conseils de Morges décidèrent une réédification légèrement plus à l'est, sur un terrain acheté tout exprès, appelé Pré de l'Etang.

Après plusieurs projets mineurs, on fit appel à deux architectes réputés: *Rodolphe de Crousaz* (1710-1776), notamment auteur à Lausanne de la façade du Temple de Saint-Laurent (1762-1763) et de l'Hôpital (1766-1771) (actuellement collège de la Mercerie), et *Erasmus Ritter* (1726-1805), savant architecte bernois qui



Projet E. Ritter, 1769, élévation de la façade principale, curviligne

voyagea beaucoup en Allemagne, en France et en Italie, et qui construisit entre autres plusieurs maisons de maîtres à Berne et à Neuchâtel.

Ritter fournit deux projets, dont un seul, celui choisi pour exécution, a été conservé.

L'architecte bernois reprit une orientation et une organisation interne traditionnelle, avec une nette subdivision en nef et chœur, ce dernier dirigé vers le lac, comme dans l'ancienne église. Se fondant ainsi sur de solides traditions, Ritter pouvait innover par ailleurs, en adoptant un plan original, presque cruciforme, avec une grande façade d'entrée convexe dont la courbure assurait aussi une bonne visibilité latérale, à partir des deux rues principales de la ville. Cette composition d'apparat, véritable pièce maîtresse de l'édifice, réunit en un tout savant, mais peut-être un peu dénué de vie, diverses réminiscences architecturales empruntées à l'Italie.

Un projet aussi ambitieux allait avoir de lourdes implications financières, excédant les possibilités d'une ville qui ne comptait alors que 2'400 habitants. Aussi Leurs Excellences de Berne furent-elles sollicitées de subventionner cette entreprise. Le gouvernement bernois, propriétaire du chœur de l'église, octroya un don de 6'000 francs en guise de participation à la reconstruction de celui-ci, ainsi qu'un prêt à la ville de 30'000 francs pour le reste des travaux.

La dernière phase de travaux reprit en 1772 sous la direction de Rodolphe de Crousaz. Le maçon-entrepreneur Daniel Danner se vit à nouveau adjudger l'ouvrage, paraissant le mieux à même de réutiliser les matériaux récupérés. En 1773-1774 on remarque particulièrement l'activité du sculpteur *Wolff*, qui travaille aux consoles, clefs de voûte, chapiteaux et frontons de la nouvelle façade. Maître Danner et ses ouvriers exécutent tous les travaux de gros œuvre, fournissant aussi la balustrade qui entoure le toit de l'église. A l'intérieur, le gypcier *Michel Baillet*, de Genève, est occupé aux plafonds, stucs, corniches et colonnes revêtues de plâtre, et le menuisier *Jean-Pierre Vincent* construit la chaire, conformément au plan qu'il a lui-même fourni. La dédicace solennelle du temple est célébrée le 4 août 1776, mais il manque encore, pour parachever l'ensemble, un orgue, qui ne sera exécuté que deux ans plus tard.

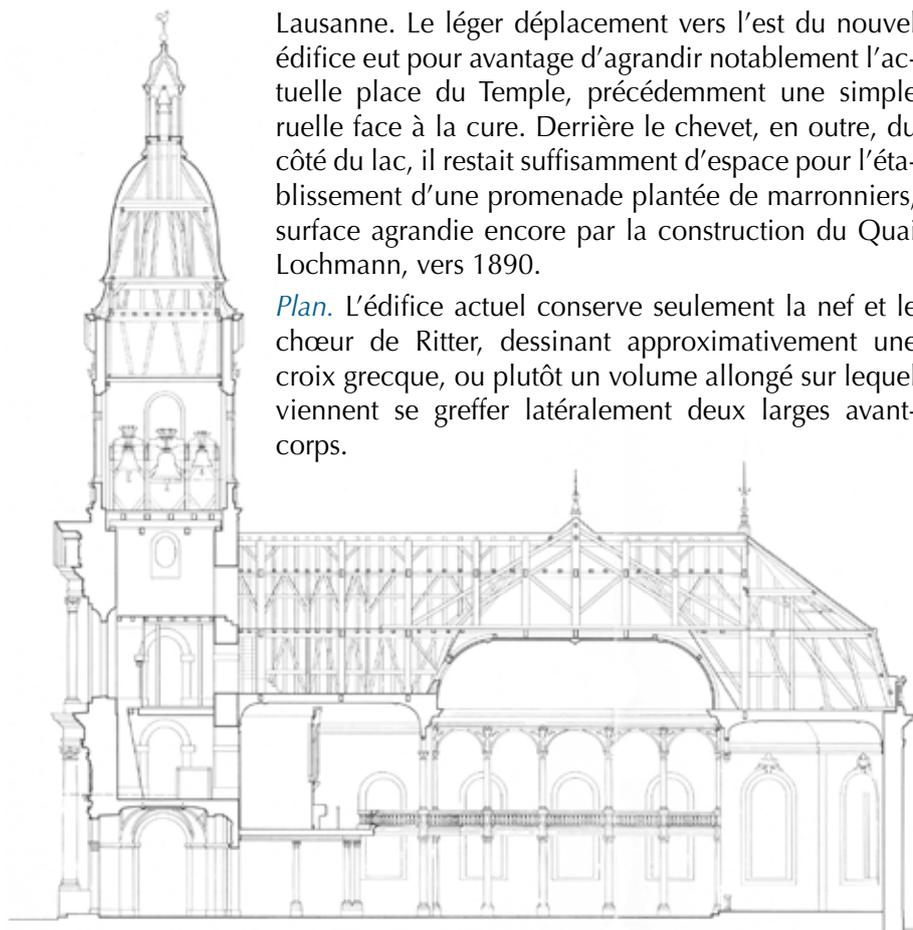
Description

Situation. L'église de Morges, on l'a vu, occupe une position décentrée, à l'extrémité orientale de l'agglomération. Reconstituée hors des limites de l'ancienne enceinte, elle n'y demeura pas isolée longtemps, puisque autour d'elle se constitua très rapidement un quartier résidentiel, alignant ses maisons de maîtres surtout sur le front lacustre de la route venant de



Façade principale, exécution du projet de L. Roux, avec modifications dues à R. de Crousaz

Le Temple de Morges (suite)



Coupe longitudinale

Lausanne. Le léger déplacement vers l'est du nouvel édifice eut pour avantage d'agrandir notablement l'actuelle place du Temple, précédemment une simple ruelle face à la cure. Derrière le chevet, en outre, du côté du lac, il restait suffisamment d'espace pour l'établissement d'une promenade plantée de marronniers, surface agrandie encore par la construction du Quai Lochmann, vers 1890.

Plan. L'édifice actuel conserve seulement la nef et le chœur de Ritter, dessinant approximativement une croix grecque, ou plutôt un volume allongé sur lequel viennent se greffer latéralement deux larges avant-corps.

fois qu'une valeur de trait d'union. En outre le second étage du clocher ne fut pas exécuté, peut-être par souci d'allègement, mais vraisemblablement aussi pour tenir compte d'une tradition régionale, qui veut des clochers incorporés de moyenne hauteur. Pour compenser l'effet trapu que créait cette modification, de Crousaz allongea considérablement le dôme de l'édifice et le termina par un clocheton quelque peu étiré lui aussi. L'actuelle couverture en tuiles polychromes date de 1887, de même que celle de la nef, en ardoises du Valais, avec pommeaux importés de Paris.

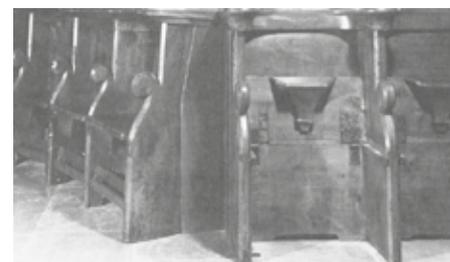
Corps du bâtiment. Celui-ci est conservé à peu près dans l'état où le laissa Erasme Ritter, doté de larges avant-corps sur les façades latérales, et d'une abside peu saillante. L'ensemble est abrité sous un ample toit Mansart qui affiche clairement les volumes. Cette toiture, dont la charpente fut exécutée un peu plus haute que ne l'avait dessinée Ritter, a été cernée d'une balustrade atténuant ce qu'elle pourrait avoir de trop imposant.

Ritter avait fait construire des façades latérales très simples, quasi symétriques, prenant jour par de hautes fenêtres en plein cintre, qui simulent un volume intérieur unique. Toutefois l'avant-corps méridional, du côté de la ville, présentait, au lieu d'une fenêtre centrale, une porte en plein cintre, avec encadrement coiffé d'une corniche et d'un œil-de-bœuf. Cette façade fut «enrichie», lors de la restauration de 1884-1887, par transformation des chaînes d'angle en pilastres ioniques, avec adjonction de nouveaux pilastres de part et d'autre de la porte, sur l'avant-corps, et par la création d'un fronton cintré venant interrompre la balustrade du couronnement, autrefois continue.

Extérieur. Massif occidental. Si le rez-de-chaussée de la façade principale a bien été reconstruit conformément aux plans de Léonard Roux, l'architecte d'exécution, Rodolphe de Crousaz, a fait subir d'importants changements à la partie supérieure de la composition, dont il modifia les proportions. Il créa ainsi une façade à deux niveaux complets, percés chacun par trois baies, et rechercha des effets de profondeur par la présence d'un avant-corps évidé sur l'axe, à doubles colonnes d'ordres superposés que couronne un fronton cintré. Celui-ci s'orne d'un œil divin entouré de rayons, l'une des rares représentations symboliques de Dieu que tolère le protestantisme, tout art figuratif religieux étant en principe banni. L'avant-corps est ajouré à l'étage d'une fenêtre en plein cintre à ébrasement concave, - typique du style de de Crousaz - et au rez-de-chaussée d'une porte principale en plein cintre également, à riches vantaux Louis XV, surmontée d'un arc dans lequel vient s'inscrire une

plaque en marbre rouge d'Yverne, portant l'inscription: À LA GLOIRE DE DIEU, MDCCLXXII. A l'étage, de Crousaz a conservé le principe des paires de pilastres composites, mais ils encadrent ici deux baies en plein cintre à ébrasement concave, éclairant les locaux annexes du clocher, qui furent utilisés au fil du temps à divers usages, notamment comme greniers, dépôts de bibliothèque et d'archives du Tribunal. De Crousaz a su enrichir le classicisme très sobre du projet lyonnais par des tables décoratives, des guirlandes, des clefs plus richement sculptées, éléments qui apportent une certaine opulence dans la composition.

Quant au clocher, son «bel étage» à chapiteaux corinthiens correspond bien aussi au projet de Roux. Cependant de Crousaz se souvenant du clocher de Saint-Laurent à Lausanne, qui surgit littéralement de la façade, chercha à épauler également celui de Morges par des ailerons à volutes. Ceux-ci, minuscules, n'ont ici toute-



Stalles de 1647, combinées à celles du XVI^e siècle

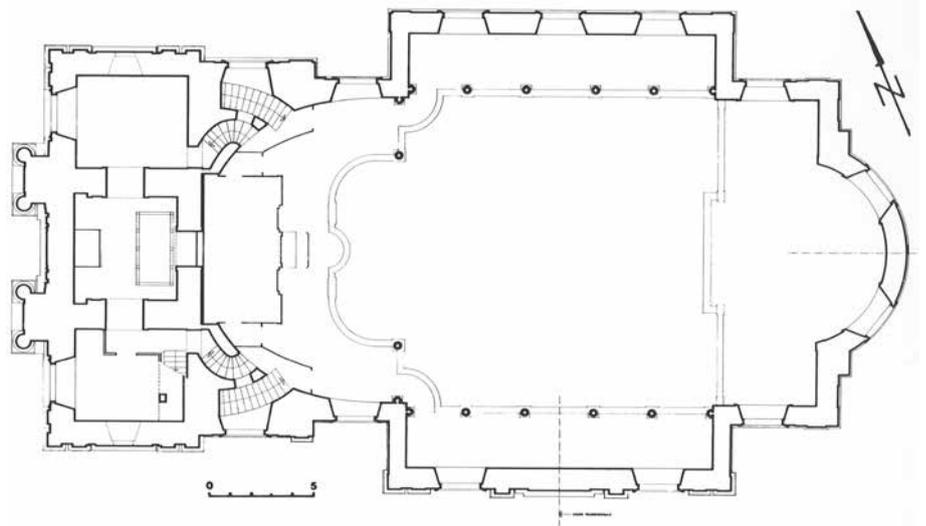
Le Temple de Morges (suite)

Intérieur. Le visiteur qui pénètre par la grande porte dans le massif occidental débouche sur un vestibule de plan carré, à angles légèrement coupés, qu'abrite une voûte à nervures rayonnantes et clef annulaire, de tradition gothique, rare au XVIII^e siècle, mais qu'on rencontre également, plus riche encore, à l'église du Saint-Esprit à Berne. Latéralement, on trouve deux vestibules similaires, couverts d'une simple voûte d'ogives qui coupe à mi-hauteur les fenêtres de la face principale. Des arcs en plein cintre, à clefs sculptées de coquilles et de guirlandes, assurent la communication entre les diverses parties de l'édifice. Ainsi, à partir des deux vestibules latéraux, deux escaliers symétriques, à rampe légèrement tournante, donnent accès aux galeries, alors que deux passages curvilignes eux aussi (aujourd'hui condamnés) s'ouvrent sur la nef.

Le corps même de l'église se subdivise en chœur et nef. Cette dernière est caractérisée au premier chef par son ample volume qu'abrite un plafond à l'impériale, dont la riche corniche est soutenue par les arcades des galeries, et, vers le chœur, par un sommier habillé de plâtre et déguisé en un arc très aplati. Les galeries latérales ont été quelque peu transformées par rapport au premier projet de Ritter, qui prévoyait des galeries ouvertes à l'étage, étayées par six colonnes. On observe aujourd'hui quatre colonnes libres en molasse, le long des avant-corps de la nef,



Intérieur, vue vers le chœur



Plan au niveau des galeries, état actuel

colonnes qui recoupent, contrairement aux règles académiques, les axes de certaines fenêtres, déjà toutes subdivisées dans leur hauteur. Sur ces supports, une balustrade en bois peint est prolongée optiquement par des arcades en plein cintre avec colonnes en bois recouvertes de stuc, chapiteaux composites et écoinçons rehaussés de motifs végétaux; le caractère un peu lourd de cette ornementation est aujourd'hui accentué par une polychromie soutenue, beige et ocre, qui ne correspond guère aux tons gris de la peinture d'origine, accordés au bleu pâle du plafond. La communication avec la galerie occidentale est assurée par de savants décrochements arrondis, supportés par des bras de force en ferronnerie dus au serrurier Duvoisin (1776).

Le chœur, bien séparé par deux marches et une balustrade en marbre d'Arvel, est abrité par un plafond plat, à hautes gorges latérales, orné de stucs peu nombreux mais délicats, à motifs végétaux et rocailles. Cet espace est éclairé par des baies dont l'encadrement a été surmonté de riches coquilles sculptées. Deux vitraux, à médaillons représentant les réformateurs Pierre Viret et Ulrich Zwingli, sont dus au verrier Karl Wehrli, de Zurich, et ont remplacé en 1896 les fenêtres à petits carreaux.

Mobilier

Si les bancs de l'église ont été entièrement remplacés à la fin du siècle passé, les pièces essentielles du mobilier ancien ont heureusement été sauvegardées. La table de communion en marbre noir de Saint-Triphon est datée 1634; elle porte les armoiries de Morges ainsi que d'autres armes, aujourd'hui mastiquées. – La chaire en bois de noyer avait à l'origine un aspect assez grêle, toute en hauteur, comme c'était alors la mode. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle son dorsal était ouvrant et laissait passage au pasteur qui y accédait par un escalier à rampe droite ménagé à l'arrière. Elle fut élargie et transformée en 1895. – Des bancs à accoudoirs occupèrent tout le chœur jusqu'à la même époque. Ces derniers, en sapin, vraisemblablement du XVIII^e siècle, à miséricorde semi-circulaire, sont aujourd'hui disposés sous les galeries de la nef. Ces stalles, qui meublent actuellement le chœur illustrent plusieurs périodes bien distinctes. Elles sont pourtant harmonisées les unes aux autres, et présentent toutes une même forme générale, avec miséricorde trapézoïdale et disque vertical sur les montants, en guise d'appuie-mains. Les plus anciennes, tributaires encore de l'esprit gothique, datent du XVI^e siècle

Le Temple de Morges (Suite et fin)

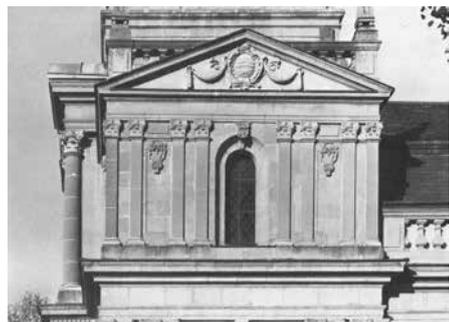
et font face aux fidèles, de part et d'autre de l'abside. Très massives et sommées d'épais accotoirs, elles se caractérisent par une miséricorde qu'amortit un cul-de-lampe en pyramide renversée. La dernière catégorie, la plus récente, du XVIII^e siècle, tout en ressemblant aux précédentes, s'en distingue notamment par un matériau moins épais, sans chanfrein. – Dans le sol, à l'arrière de la chaire, figure la dalle funéraire de Samuel Dünztz, commis général des péages au Pays de Vaud. Cette dalle sculptée, en marbre de Saint-Triphon, transportée de l'ancienne église dans le nouveau chœur, mais tournée sens dessus dessous à la fin du siècle passé, fut redécouverte en 1958.

Orgue

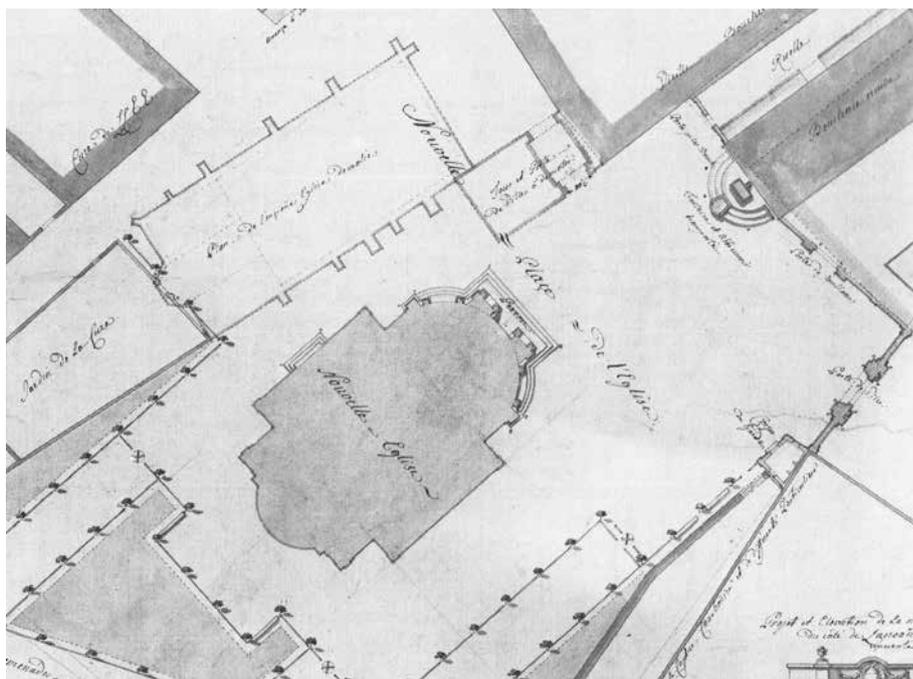
Le premier orgue de Morges, avec positif, fut achevé en 1778 par le célèbre constructeur Samson Scherrer, qui le dota de 16 jeux, quatre soufflets, deux claviers manuels et un pédalier. En 1896, il fut remplacé par un nouvel instrument de 26, puis 37 jeux, dû au facteur Th. Kuhn de Mannedorf, avec un buffet dessiné par l'architecte H. André, paroisse de Sâles (FR).

Cloches

Quatre cloches figurent au beffroi; la plus ancienne d'entre elles (diamètre 123 cm) porte l'inscription suivante: PAR TA BONTE NON PAREILLE FAY QUE TON VERBE SEIGNEUR ENTRE PLUS AVANT AU CŒUR QUE MON SON DEDANS L'OREILLE, 1643. – Deux autres cloches sont l'œuvre



Massif occidental, partie supérieure, côté ville



Projet E. Ritter, 1769, plan de situation, avec emplacement de l'ancienne église

de JEAN-DANIEL DREFFET, fondateur à Coppet, pour l'une, en 1774 (diamètre 122 cm), à Genève pour l'autre, en 1778 (diamètre 106 cm). – La dernière cloche enfin, sur laquelle on lit: JE NE FAIS RIEN SANS BRUIT, MON SILENCE EST SANS FRUIT (diamètre 156 cm), a été fondue en 1821 à Morges même par LOUIS GOLAY, qui parvint à donner à son atelier un notable développement, à en juger par le grand nombre de cloches qu'il livra dans un vaste rayon.

Appréciation

En dépit de la relative fragilité de la molasse employée à sa construction, le temple de Morges, classé monument historique en 1900, a conservé dans l'ensemble une remarquable authenticité. L'image qu'il nous offre encore aujourd'hui est celle d'une œuvre complexe, fruit de la collaboration de trois architectes, qui laissèrent chacun leur marque sur l'édifice.

Le massif occidental est dû à d'autres créateurs. Léonard Roux s'appuie lui aussi sur une tradition classique, mais a peut-être été influencé par le souvenir de la primatiale Saint-Jean-Baptiste de Lyon (à rapprocher elle-même de

Notre-Dame de Paris), dont la façade gothique date du XIV^e siècle. On y trouve en effet les mêmes proportions tassées, et surtout le même type de couronnement, fait d'un étage aveugle à arcatures de faible profondeur que coiffe une balustrade ponctuée par des pinacles. Le Temple de Morges n'en demeure pas moins un ensemble achevé et équilibré qui frappe par l'harmonieuse mise en jeu de ses volumes ainsi que par l'élaboration plastique de sa façade, à ce titre l'une des plus convaincantes de Suisse. Ces caractéristiques en font un édifice attachant, où les influences allemandes et françaises s'allient avec brio, grâce à l'intelligence de Rodolphe de Crousaz. Ce dernier, s'appuyant en outre sur des traditions régionales, sut conférer à l'ensemble une unité, une originalité, un dynamisme enfin qui forcent l'admiration et font de l'église de Morges l'un des meilleurs représentants de notre architecture Louis XV.

Paul Bissegger

Extraits de la brochure

Le Temple de Morges

publiée par

la Société d'Histoire de l'Art.

Courrier des lecteurs

Sécurité des bords, des rues et trottoirs

Que peut-on constater sur les photos ci-dessous ?

A l'intersection de l'avenue Warnery et de l'avenue Monod les travaux du nouveau giratoire viennent de se terminer (photo 1). Avant cette nouvelle réalisation, les bordures en béton des trottoirs étaient « biseautées » (photo 3). Aujourd'hui, on peut constater qu'elles ont été remplacées par des bordures de granit avec angle droit dangereuses pour un cycliste qui

Ce ne sont pas des raisons esthétiques qui nous choquent dans cette exécution, mais nous pensons à la sécurité des utilisateurs.

14



Les anciennes bordures ne présentaient pas d'angle tranchant comme les bordures en granit dangereuses pour un cycliste qui



chute et glisse contre le trottoir. Les dégâts peuvent être aussi matériels pour les pneumatiques et jantes des cycles et des voitures qui touchent ces bordures. Pourquoi ne pas avoir fait une exécution telle que celle de la Longeraie où les bordures du giratoire et des trottoirs ne présentant pas cet angle tranchant (Photo 2).

Comment est-il possible que ces considérations de sécurité n'aient pas été prises en compte ? A qui incombe la responsabilité ... est-ce la commune ?

Il est possible de corriger ces trottoirs dangereux en « limant » l'angle coupant. Qui peut intervenir ?

Christophe Wegelin

Camping

Espérons que cet été les bateaux céderont la place aux tentes et caravanes.



Prix du Mérite

Tous les deux printemps, l'ASM organise une consultation pour décerner son Prix du Mérite. Cette année, en raison de la pandémie, nous avons décidé de reporter ce prix à l'automne. Les photos des bâtiments soumis au vote seront publiées dans notre prochain bulletin.

Quizz 2



Où se trouve ce pavillon à Morges ?

Pour CHF 20.- par année, devenez membre de l'ASM et recevez les Bulletins !

Des immeubles ou des usines ?

L'année dernière plusieurs habitants d'un nouveau quartier de Pully se sont insurgés contre les installations techniques de bâtiments en construction, des bâtiments couverts par des réseaux de tuyaux, comme on peut en voir dans les usines et autres constructions industrielles. Ces installations sont certainement nécessaires à la bonne marche de ces bâtiments. Le hic, c'est que ces tuyaux métalliques sont posés sur les toitures et donc visibles. A Pully, le règlement de la Commune prévoit que les toits plats doivent être végétalisés et qu'ils ne doivent recevoir que le minimum indispensable en matière d'installations techniques. La Municipalité est intervenue pour que ces installations, qui n'apparaissent pas sur les plans lors de la mise à l'enquête, fassent l'objet d'une enquête complémentaire. Mais face aux oppositions, la Municipalité exige aujourd'hui que ces installations soient déplacées à l'intérieur des bâtiments.

Et en ville de Morges ?

Le règlement sur le plan général d'affectation de 1990 précise à l'art. 4.6 Toitures que : « Monoblocs. Les monoblocs sont installés prioritairement à l'intérieur des constructions. En cas d'installation en toiture, ils doivent faire l'objet de mesures d'intégration particulières ».

Mais entre les monoblocs et les locaux à ventiler ou à climatiser, il y a les gaines de ventilation, si bien que certaines toitures sont totalement couvertes par les installations. Installations qu'on peut également admirer à Morges, surtout si le soleil est de la partie. Alors ces toitures brilleront de mille feux à la rue de la Gare 27-29, à la rue de la Gare 39, à la rue Centrale 22-24 et depuis peu sur les nouvelles réalisations du quartier de la Gare.

Pourquoi réaliser ces installations en toiture ? Il est moins coûteux de poser les tuyauteries à l'air libre que de les loger dans le bâtiment. Et cela permet aussi de gagner de la hauteur, puisque elles ne sont pas prises en compte dans la hauteur de la construction.

Lors de la mise à l'enquête, ces installations n'apparaissent pas sur les plans, seuls les panneaux solaires sont esquissés.

Il nous semble que tout élément appartenant au bâtiment devrait figurer sur les plans d'enquête, également les éléments posés en toiture. Et quelle surface reste-t-il pour la végétation qui est aujourd'hui un élément obligatoire pour les toitures plates sur la Commune de Morges ?

Il semblerait pourtant que le règlement du nouveau plan général d'affectation, qui doit être prochainement adopté, n'autorisera pas un dépassement de la cote maximale de l'acrotère pour les installations techniques.



Rue de la Gare 27, 29, 39



Rue Centrale 16 et nouveaux bâtiments quartier Gare



Ga Nouveaux bâtiments quartier Gare

La maison d'Igor

En 2013, l'ASM remettait son Prix du Mérite à Mme Denyse Dreyfus, la propriétaire, et à Messieurs Glatz et Delachaux, les architectes, pour la réhabilitation de cette villa néo-classique bâtie vers la fin du 19^e siècle au 2 de la rue St-Domingue. C'est certainement en ces lieux qu'Igor Strawinsky, qui y vécut de 1915 à 1917, composa la musique de l'Histoire du Soldat. Aujourd'hui, c'est l'institution Patrimoine suisse qui honore ce bâtiment en l'incluant dans la nouvelle édition de son guide « Les 89 plus beaux hôtels de Suisse ». La Maison d'Igor fait partie des 35 nouvelles découvertes.

Ga



Ancien Stand

Les travaux de remise en état de l'Ancien Stand ont peut-être duré longtemps, mais le résultat est là. Ce bâtiment, noté 3 au recensement architectural, semble avoir retrouvé une nouvelle jeunesse.

Bâti au début du 19^e siècle, cet édifice a connu plusieurs transformations, notamment l'ajout d'un étage dans le but d'y créer une grande salle. Abandonné par les tireurs partis au stand du Boiron dans les années 1880, le bâtiment va connaître des activités aussi nombreuses que variées. Depuis la Grande Guerre, les locaux sont occupés par les éclaireurs, la Société de culture physique rationnelle (sic) et d'autres clubs sportifs. Le Cercle artistique de Morges y a organisé des expositions de peinture et sculpture entre 1912 et 1935. Le bâtiment abritera également les vestiaires du Forward. Et ce seront surtout les sociétés de musique qui vont utiliser la salle pour leurs répétitions et des concerts: l'Union instrumentale de Morges, l'Harmo-

nie morgienne, le regretté chœur Pro Classica, la Syncope, sans oublier le Chœur du 1^{er} août qui venait y répéter jusqu'il y a peu.

Ga



† Une grande dame vient de nous quitter



Maryse Oeri Von Auw, très intégrée dans la vie morgienne, a beaucoup œuvré pour Morges. Membre de l'ASM, elle a été longtemps guide de Morges. D'une très grande culture, elle a rédigé un ouvrage sur Marc Mousson, Le premier Chancelier de la Confédération dont une plaque a été apposée en ville de Morges. Elle suivait avec minutie le développement de Morges et donnait son avis avec beaucoup d'élégance.

L'ASM présente à la famille Oeri Von Auw toute sa sympathie.

Sorties culturelles reportées à une date ultérieure



Bienne: 19 ou 20 juin 2021

À l'arrivée, café croissants au buffet de la Gare puis visite guidée de la vieille ville.

Après le repas en commun, déplacement à la *Cité du Temps*, à l'architecture audacieuse et abritant les musées « Planet Swatch » et « Omega Museum ».

Métropole horlogère bilingue, Bienne est une destination touristique qui vaut le détour.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez vous pré-inscrire auprès de: info@asm.ch.

Genève:

25 septembre ou 2 octobre 2021

À l'arrivée, café croissants puis visite guidée de la vieille ville.

Après le repas en commun, déplacement dans les sites nationaux et internationaux d'importance.

Métropole internationale et cité de Calvin, Genève est une destination touristique qui vaut le détour.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez vous pré-inscrire auprès de: info@asm.ch.

Rappel: les sorties culturelles de l'ASM se font en train et dans la bonne humeur.



Entrevue avec Monsieur le Municipal Éric Züger

Une délégation de notre Comité a eu le plaisir de pouvoir échanger avec Messieurs Éric Züger, municipal et le nouvel architecte Chef de service, Monsieur Cédric Albert. Madame la nouvelle Cheffe de projet urbain, retenue par une autre obligation, n'a pas pu nous rejoindre. Avec ces deux personnes, l'encadrement du Service est maintenant reconstitué avec des compétences cumulées par l'expérience du Chef de service et celle de sa collègue qui connaît particulièrement bien le secteur économique.

Nous avons sollicité cet entretien pour faire connaissance avec ces deux nouvelles personnes en charge de dossiers importants. En effet c'est avec elles que nous aurons passablement d'interactions lors des mises à l'enquête et des éventuelles oppositions que nous y apportons.

Nous avons pu partager sur les dossiers actuellement ouverts tels que :

- PPA Parc des Sports qui sera repris comme annoncé après les élections avec un processus participatif populaire
- PPA Morges Gare Nord qui avance bien
- L'aménagement routier et de surface des secteurs Sablon, Logitech-Jaquet en ligne avec



l'ancienne parcelle Pasta Gala actuellement « Incyte »

- Les zones réservées du Sud-Est Morgien et Bourg-Jardins
- Parking sous les Quais
- Parkings de la Gare et des Halles
- Requalification RC1
- Transports Publics Morgiens TPM
- PGA

Tous ces sujets étant ouverts il n'est pas possible de pouvoir donner des détails sur l'avancement et les options retenues au risque de faire paraître des informations encore non avalisées par les parties concernées. Cependant l'échange que nous avons eu, nous assure que le Service, avec ses ressources, gère avec méthode et sérieux ces nombreux objets.

Jean-Pierre Morisetti

Sécurité piétonne

Dans son bilan de législature, la Municipalité a quelque peu esquivé le problème du trafic en ville estimant que « les progrès dans ce domaine dépendent d'abord... de la responsabilité individuelle, ... »

Nous souhaiterions cependant qu'à la rue de Lausanne, à la hauteur des bâtiments de la Romande Energie, un îlot soit installé sur le passage clouté pour la sécurité du piéton, car les feux ne fonctionnent plus ou très rarement même si la circulation est toujours plus dense à cet endroit.



Par contre, nous saluons la pose de feux sur Jean-Jacques Cart à la hauteur des Escaliers de Peyrolaz. Ce passage est utilisé par de nombreux jeunes qui se rendent au Collège de Beausobre.

Travaux sur la route cantonale Lausanne - Morges

Apprenant que le projet de requalification de la RC1 (route cantonale Lausanne-Morges), bloqué depuis des années, était remis à l'étude, l'ASBM Association de Sauvegarde de la Baie de Morges, a écrit fin octobre à la Municipalité.

En effet, de nombreux citoyens de Morges ainsi que les membres de l'ASBM, tous riverains de cet axe, sont particulièrement concernés par ce projet, car la plupart d'entre eux subissent les nuisances sonores et les immiscions polluantes de la route cantonale.

En 2012, l'ASBM, soutenue par l'ASM, avait réagi. Le projet développé par le Canton ne respectait pas la qualité de vie des habitants **et déroulait comme en rase campagne un ruban goudronné de la largeur d'une bretelle d'auto-route** (voir St-Sulpice), qui risquait de jouer le rôle d'un entonnoir jusque'au centre-ville historique.

De plus **l'aspect paysager était totalement sacrifié**, de très nombreux

arbres majeurs devant être abattus, dont une petite partie seulement étaient replantés un mètre à côté afin d'offrir une largeur suffisante à cette artère surdimensionnée.

L'association demande aujourd'hui que dès le début de cette nouvelle étude de requalification de la route cantonale, les points suivants soient pris en compte :

L'emprise de la route doit être limitée au maximum et adaptée au milieu urbain, les différentes voies de circulation, (piétons, cyclistes, bus, autres véhicules) peuvent être regroupées, par exemple les voies piétonnes et cyclistes comme c'est le cas sur le pont Chauderon à Lausanne, ou en regroupant les voies véhicules et cyclistes comme sur la RC1 en direction de Saint-Prex. Les promeneurs en famille et les cyclistes en balade peuvent utiliser le quai en toute sécurité.

L'arborisation doit être privilégiée en créant une allée d'arbres majeurs au nord et au sud de la route

et en maintenant au maximum les arbres existants afin de démontrer le nouveau caractère de **MORGES VILLE VERTE** comme c'est le cas à l'entrée ouest de la Ville de Morges, bordée d'une magnifique allée d'arbres.

Les nuisances sonores doivent être réduites au maximum par la pose de revêtement phono-absorbant et la limitation de la vitesse à 30 km/h de nuit.

L'Association de Sauvegarde de la Baie de Morges, soutenue par l'ASM, souhaite que ce projet ne soit pas uniquement « routier » mais tienne compte de la qualité de la vie des habitants riverains et que sa réalisation mène à une situation appréciée non pas uniquement des usagers en transit provenant souvent des communes voisines, mais également des citoyens de Morges et environs.

Pour l'ASBM :
André Walther



Façade Nord d'Oulevay en 1986

Quiz - Réponses

Quiz 1 : Sur le quai Igor-Strawinsky, à la hauteur de la Rue de Lausanne 36.

Quiz 2 : Devant la station service de la Blancherie, Rue de Lausanne 43.



Avenue des Pâquis et Charpentiers en 1978

Analyse des mises à l'enquête en 1986

1. Constat général

76 mises à l'enquête publique ont eu lieu en 1986. Constatons d'abord l'augmentation de leur nombre par rapport aux 48 enquêtes de l'année précédente. Quand le bâtiment va, tout va, Dieu merci.

Mais il faut faire une distinction entre les objets importants et les nombreuses enquêtes de portée secondaire. Or des mises à l'enquête importantes ont eu lieu l'année dernière.

Rappelons pour mémoire :

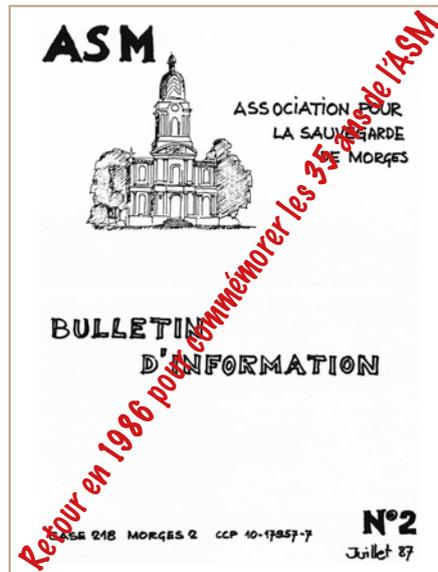
- La construction d'un immeuble commercial et d'habitation à Pré Maudry.
- L'immeuble d'habitation dans le plan d'extension partiel (PEP) de la Baie.
- Les immeubles d'habitation à Chanel 16.
- Les mises à l'enquête dans le cadre du PEP « En Bellevue » : ce nouveau quartier est aujourd'hui, à l'exception d'une seule parcelle, entièrement occupé.
- L'immeuble d'habitation sur la parcelle de la Prairie.
- La démolition de l'usine Morgia.
- Le tennis de la Vogez.
- Enfin et surtout le plan des zones.

2. Projets dans la vieille ville

Une douzaine de projets concernent la vieille ville ou les quartiers immédiatement limitrophes. Il s'agit d'une augmentation très importante des interventions dans ce secteur : transformations intérieures, mise en valeur des combles, surélévations des façades. Pris isolément, ces projets n'ont généralement pas donné lieu à des remarques. Il est même réjouissant de constater que le patrimoine immobilier de la vieille ville est entretenu et bien exploité. Une proportion équilibrée entre logements et surfaces commerciales ou bureaux est généralement indiquée sur les plans ; mais elle nous semble parfois proche de la limite de l'acceptable, si nous voulons maintenir un centre ville vivant et agréable.

La rapidité de l'évolution et l'importance des projets touchant à la vieille ville posent cependant quelques points d'interrogation :

- Quel sera le visage du centre ville dans 10 ans ?
- Qui pourra payer les loyers, généralement très chers, de ces appartements rénovés ?



- Qui empêchera ces logements d'être transformés « en douce » en bureaux ?
- À supposer qu'elles en aient la volonté, nos autorités sont-elles vraiment en mesure de lutter contre les forces du marché ?

Selon son tempérament et ses convictions, le lecteur apportera lui-même une réponse à ces questions.

3. Interventions de l'ASM

Abstraction faite de nos interventions au sujet du plan des zones, sur lesquelles nous reviendrons dans notre prochain bulletin, l'ASM a réagi à 10 enquêtes publiques, sous forme de remarques, prises de positions, propositions ou oppositions.

5 mai : « En Bellevue » : remarque sur le fait que le projet mis à l'enquête, de faible importance il est vrai, est en réalité déjà exécuté depuis plusieurs mois !

5 mai : « En Bellevue » : remarques sur les limites d'occupation des terrains, en relation avec le plan des zones, à l'occasion de la mise à l'enquête de 3 villas jumelles dans le plan d'extension partiel.

7 mai : La Prairie : opposition à la mise à l'enquête d'un immeuble en bordure de l'autoroute, dans l'un des secteurs sensibles du plan des zones.

15 mai : Plan de quartier de la Gare : remarques sur une enquête d'implantation. S'agissant visiblement d'un « projet de combat » pour accélérer le processus de planification et de décision politique dans ce secteur délicat, l'ASM adresse à la Municipalité une offre de collaboration.

27 mai : Remarques sur la non-cohérence du plan de protection des

arbres avec les règlements de certains plans d'extension partiels. Nous proposons à la Municipalité de passer en revue systématiquement ses plans pour éviter des surprises lors des mises à l'enquête ; l'affaire du cèdre, près de l'Hôtel du Lac, est une illustration de ce manque de cohérence : il avait été simplement « oublié » sur le plan de mise à l'enquête.

28 juillet : L'ASM exige un dossier mieux documenté pour une transformation de façade à la Grand-Rue 61.

29 août : Démarche identique au sujet d'une transformation à la rue Louis-de-Savoie 56.

29 août : Prise de position en faveur d'un projet dérogeant au règlement du PEP de la Baie, avec mise en garde au sujet de la protection des arbres existants.

28 octobre : Démolition de l'usine Morgia : remarques sur l'opportunité d'une démolition à court terme de tout ou partie des immeubles, compte tenu de l'échéance encore lointaine de l'achèvement d'un projet de remplacement, l'usine étant située dans le secteur du plan de quartier de la Gare.

Nous rappelons la nécessité impérieuse d'établir un plan directeur, pour éviter de régler des problèmes urgents sans une vision d'ensemble du développement de la ville. La Municipalité nous donne partiellement raison en refusant, pour l'instant, le permis de démolition de l'immeuble d'habitation.

1^{er} décembre : Courts de tennis de la Vogez : l'ASM s'oppose au projet, jugeant l'implantation inadéquate. Elle propose une autre implantation et souligne la nécessité d'établir un plan directeur des besoins sportifs. Ce projet ayant soulevé une vive opposition dans le quartier concerné, la Municipalité a refusé le permis de construire. Une solution de remplacement satisfaisante a été trouvée au Parc des sports.

4. En conclusion :

Fidèles à nos statuts et à nos principes, tout au long de l'année nous avons essayé d'éviter l'écueil du négativisme et de l'obstruction systématique. Nos prises de position étaient rarement des oppositions. Elles comportaient souvent des éléments constructifs, une voie de solution, voire des offres de collaboration.

Les plaques commémoratives

Interpellé par un ami qui me demandait un document sur les plaques commémoratives de Morges, je suis resté perplexe. Effectivement: c'est le néant!

Alors au lieu de guigner les mouches (enseignes) cherchons ce qui est droit devant nous et passons en revue ces illustres personnes qui ont façonné la patrie, les arts, les sciences ou la ville.

Certains noms manquent. Mais qui sait, un jour quelque nouvelle plaque illustrera un oublié.

A tout seigneur tout honneur

D'abord, les syndics de Morges. Hommes d'importance, ce sont les premiers personnages dont les Morgiens se souviennent toujours. Il y a les bons, les ... moins appréciés; les stables, les presque inamovibles, les étoiles filantes et les stars.

Ils sont là, épinglés sur une plaque de verre (où est donc passée la belle table de pierre sur laquelle était gravée cette liste?) dans le palier de départ du grand escalier Perregaux, partie du XIX^e siècle de l'Hôtel de Ville.

Prenons au hasard un nom au centre de la plaque: *Victor Redard*. Élu le 16 décembre 1893, il s'assoit dans le fauteuil de syndic de 1894 à 1899.

Mais son règne se termine brutalement lors des règlements des comptes (au propre et figuré) de la construction du Casino. Il y a eu des «arrangements» dans les projets du concours.

L'architecte désigné par V. Redard pour établir le programme du concours, se retrouve vainqueur du concours! De plus, les bouclements des comptes de construction

aboutissent au double du devis de base.

Et voici ce que P-A. Bovard, dans son ouvrage «L'histoire animée des Morgiens», p. 160, relate:

... En 1898 et 1899, la construction du Casino, la transformation de la Grenette en «Hôtel des Postes», l'achat de la maison de Seigneux et la réfection des égouts obligent à un second emprunt de 400'000 Fr., porté à 550'000 Fr. l'année suivante, lorsqu'il apparaît que le Casino coûtera sensiblement plus cher que devisé. Pour obtenir le prêt, Morges met en gage ses vignes, l'École supérieure, la douane, la caserne, les nouveaux abattoirs et jusqu'à l'Hôtel de Ville...

Espérons que les actuels «densifications et urbanisations» n'aboutissent pas au même dilemme!

Philippe Schmidt

Les Syndics de Morges depuis 1800		
1800 - 1801 HUGONNET	1846 - 1847 Rodolphe SOUTTER	1917 - 1932 Gustave CODEREY
1801 - 1802 Louis DELLIENT Samuel GLEYRE Marc MURET	1847 - 1858 Samuel PERRET	1932 - 1948 Alfred ANDRE
1802 - 1803 Benjamin DELLIENT, Bourgeois	1858 - 1863 Samuel PACHE	1948 - 1951 Louis PACHE
1803 - 1804 Benjamin JAIN	1863 - 1881 Jean REYMOND	1951 - 1967 Charles-Paul SEREX
1804 - 1816 Claude MANDROT	1881 - 1894 Gustave MURET	1967 - 1973 Luc-Étienne MATILE
1816 - 1832 Samuel GUEUX DE BEAUSOBRE	1894 - 1899 Victor Redard	1974 - 1980 Xavier SALINA
1832 - 1835 Samuel RENEVIER	1899 - 1901 Gustave FLEURY	1981 - 1993 Jean-Michel PELLEGRINO
1835 - 1838 Louis PERRET	1901 - 1909 Frédéric CHABLE	1994 - 2008 Eric VORUZ
1838 - 1846 Samuel PACHE	1909 - 1917 Louis LAFFELY	2008 - 2012 Nurlia GORRITE
		2012 Vincent JAQUES